



## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**Sur la Commune de GRENOBLE (38100)**  
**Au sein d'un ensemble immobilier en copropriété**  
**31 allée des Romantiques**

**APPARTEMENT T3 AU REZ-DE-CHAUSSEE AVEC TERRASSE**  
**d'une superficie de 69,09 m<sup>2</sup>**

**AVEC CAVE ET GARAGE**

**(cadastrés section ER n° 287, volume 2, lots 41, 27 et 12)**

### ADJUDICATION FIXÉE

**LE MARDI 10 JUIN 2025 À 14 HEURES**

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières**  
**du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE**  
**au Palais de Justice, Place Firmin Gautier – 38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le lundi 2 juin 2025 de 14 heures à 15 heures**  
**par le ministère de la SELARL LEGALACT,**  
**commissaire de Justice à GRENOBLE**

### DESIGNATION

Sur la Commune de GRENOBLE (38100) – 31 allée des Romantiques, au sein d'un ensemble immobilier cadastré section ER n° 287, volume 2, lots n° 41 (appartement), n° 27 (cave) et n° 12 (garage).

Un état descriptif de division cahier des charges et servitudes a été reçu le 18 avril 2005 par Maître REBERT, notaire à EYBENS (38), publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 2 le 31 mai 2005 sous les références 3804P02 volume 2005 P n° 3766.

Un état descriptif de division et règlement de copropriété a été reçu le 18 avril 2005 par Maître REBERT, notaire à EYBENS (38), publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 2 le 31 mai 2005 sous les références 3804P02 volume 2005 P n° 3768.

### CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 26 juillet 2024.

### FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

**MISE A PRIX : 52.500 €**

**CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 5.250 €**

Soit 10 % du montant de la mise à prix par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat  
[www.bastille-avocats.fr](http://www.bastille-avocats.fr)

**Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés  
Tél 04.76.46.27.43 – [www.bastille-avocats.fr](http://www.bastille-avocats.fr), et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe  
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.**